Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260321-25_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 – N° 25/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à quatorze heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 17 mars 2026, se sont réunis à L'Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Marc LE CHAT, Martine ANTHOINE, Aymeric STERMANN, Nadia MOREL, Sébastien GUIOT, Tiphaine KERBOEUF, Christian HODY, Anne-Lise NOCET, Guénolé TRICOT, Muriel MICHOT, Régis LE MÉE, Françoise DISQUAY, Christian MALEFANT, Françoise BOUILLER, Éric MANGENOT, Charline MARTEL, Christophe LE MEUR, Maud LE BRETON, Xavier COMPAIN, Christine LANCASTER, Cyrille BERMONT, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Nadège SANSON (donne procuration à Xavier COMPAIN).

Secrétaire de séance : Charline MARTEL.

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 26 - Pouvoirs : 1 - Votants : 27

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame Valérie RUMIANO, Maire, informe l'assemblée que l'élection des adjoints a lieu dans les conditions fixées par les articles L 2122-2 et L 2122-7-2 et suivants du CGCT. Leur nombre est limité à 30 % de l'effectif du conseil municipal, soit 8.

Au préalable, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'adjoints à 7.

Il est ensuite procédé, sous la présidence de Madame le Maire, à l'élection des adjoints, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne pouvant être supérieur à un :

1er tour de scrutin secret	
Présents n'ayant pas voté	6
Votants	21
Suffrages nuls	0
Suffrages blancs	0
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Liste	Nombre de voix obtenues
Liste Gérald ANTOINE	**21**

La liste présentée par M. Gérald ANTOINE a obtenu la majorité absolue des voix.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260321-25_2026-DE

Sont donc proclamés et installés adjoints au maire dans l'ordre qui suit, les élus suivants :

1er adjoint : **M. Gérald ANTOINE** (qui sera en charge de la vie de la collectivité)

2ème adjointe : **Mme Ghislaine LE POLÈS** (qui sera en charge des solidarités)

3ème adjoint : **M. Sébastien GUIOT** (qui sera en charge des finances)

4ème adjointe : **Mme Nadia MOREL** (qui sera en charge de la vie du territoire)

5ème adjoint : **M. Aymeric STERMANN** (qui sera en charge du pôle enfance jeunesse)

6ème adjointe : **Mme Martine ANTHOINE** (qui sera en charge de la vie locale t=et de l'identité)

7ème adjoint : **M. Marc LE CHAT** (qui sera en charge du cadre de vie)

A Plouha, le 24.03.2026

Madame Le Maire,

Affiché le : 25 MARS 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO